

Canadian
Political
Science
Association



Association
canadienne
de science
politique

#204 - 260, Dalhousie Ottawa ON K1N 7E4
Telephone/Téléphone : (613) 562-1202 Fax/Télécopieur : (613) 241-0019
Email/Courriel : cpsa-acsp@cpsa-acsp.ca

Note à l'intention des participants

Dans le présent document, le masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'éviter d'alourdir le texte.

Responsabilités des divers participants avant et pendant le congrès annuel de l'ACSP

Présidents

Le président est responsable du bon déroulement de chaque séance. Le succès d'une séance dépend souvent de l'aptitude du président à limiter la durée des exposés et des questions de l'auditoire.

Les principales responsabilités du président sont les suivantes :

- au nom des commentateurs et des autres conférenciers, se renseigner sur l'état d'avancement et la date d'envoi des communications en retard (après le 23 mai);
- prendre connaissance du contenu des communications;
- arriver d'avance à la séance et s'entendre avec les participants sur l'ordre de présentation et le temps imparti à chacun – normalement, 15 minutes pour les communications et 10 minutes pour les commentateurs;
- commencer la séance à l'heure prévue par une brève présentation du thème de la séance et, dans la mesure du possible, des liens entre les communications;
- présenter chaque participant en donnant son nom et son établissement d'attache;
- respecter le temps imparti à chaque conférencier et à chaque commentateur;
- lever la séance à l'heure fixée afin de libérer le local pour la séance suivante.

Les présidents sont tenus de signaler toute absence d'un conférencier ou d'un commentateur.

Pour les séances où des commentateurs sont censés préparer à l'avance leur analyse, le président peut à son gré annuler la participation de tout auteur qui n'aurait pas soumis une copie de sa communication aux commentateurs d'ici le 23 mai.

Veillez également noter les règles suivantes :

1. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.
2. Chaque participant doit effectuer ses réservations d'avion, de train, d'hôtel ou autres.
3. Les présidents de séance ne sont pas tenus d'être membres de l'ACSP, mais ils sont chaleureusement invités à le devenir. De plus amples renseignements sur l'adhésion à l'ACSP sont disponibles au http://www.cpsa-acsp.ca/membership_f.php.

Commentateurs

Les commentateurs doivent préparer à l'avance des critiques pertinentes sur l'importance et la contribution des communications présentées lors des séances.

Les principales responsabilités du commentateur sont les suivantes :

- arriver d'avance au local de la séance pour participer aux échanges informels au sujet de l'ordre de présentation et du temps alloué aux participants (normalement, une période de 10 minutes est prévue pour les commentaires);
- situer ses remarques dans un contexte suffisamment général pour susciter les questions d'un auditoire qui n'a habituellement pas lu la communication au préalable.

Voici quelques indications qui peuvent orienter les commentateurs :

- (1) comme les membres de l'auditoire n'ont probablement pas lu la communication, il est bon de commencer en rappelant l'objet principal de la communication ainsi que ses aspects les plus remarquables;
- (2) centrer les remarques sur le principal argument de l'auteur;
- (3) indiquer si cet argument paraît convaincant;
- (4) parler des mérites et des lacunes de la communication;
- (5) terminer en parlant des liens entre les communications.

Après avoir consulté le responsable de section, vous pouvez refuser de discuter de toute communication qui vous serait parvenue trop tardivement pour vous permettre d'élaborer un commentaire dans des conditions acceptables.

Veuillez également noter les règles suivantes :

1. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.
2. Chaque participant doit effectuer ses réservations d'avion, de train, d'hôtel ou autres.
3. Les commentateurs ne sont pas tenus d'être membres de l'ACSP, mais ils sont chaleureusement invités à le devenir. De plus amples renseignements sur l'adhésion à l'ACSP sont disponibles au http://www.cpsa-acsp.ca/membership_f.php.

Conférenciers – Communications

Si votre projet est accepté, les informations concernant la séance à laquelle vous participerez seront disponibles dans le programme en ligne. Avant la publication du programme, vous aurez la possibilité de modifier le titre et le résumé de votre communication à l'aide du système en ligne.

Responsabilités des conférenciers :

- Faire parvenir des copies de leurs textes à toutes les autres personnes participant à leur séance d'ici le 23 mai au plus tard. Les adresses de courriel seront indiquées dans le programme. Tout conférencier qui ne se conforme pas à cette exigence risque de voir sa communication exclue du programme par le président de la séance. En outre, un commentateur qui n'aurait pas reçu dans les délais une copie de la communication n'est pas tenu de préparer un commentaire; les personnes assistant à la séance en seraient ainsi privées. Une copie en format PDF de la communication doit être envoyée à chacune des personnes suivantes :
 - a. responsable de section;
 - b. président de séance;
 - c. commentateur(s);

- d. tout autre participant à la séance;
- e. secrétariat de l'ACSP pour le téléchargement sur le site Web de l'ACSP.
- Voir à ce que le texte soit dactylographié À SIMPLE INTERLIGNE et ne dépasse pas – comme pour la RCSP – 8 000 mots (incluant les notes et annexes).
- Préparer un document qui regroupe les points saillants de leurs communications. Une bonne présentation constitue la base d'une séance réussie.

Voici quelques lignes directrices pour la préparation d'une présentation orale (habituellement de 15 minutes) :

- (1) Ne jamais lire une communication mot à mot. De telles présentations sont souvent monotones. De plus, le temps imparti étant limité, l'auteur qui lit son texte sera souvent interrompu par le président avant d'avoir atteint le point crucial de son exposé.
- (2) Il est préférable de donner les grandes lignes : but de la recherche, méthodologie, principales observations et conclusions ou recommandations. Le temps alloué à chacun de ces points peut varier selon l'importance que l'auteur leur attribue. Il est conseillé à tout conférencier inexpérimenté de se préparer un texte de 5 pages dactylographiées.

Veillez également noter les règles suivantes :

1. Pour les exposés acceptés et ayant un seul auteur ou plusieurs auteurs, chaque auteur doit avoir acquitté sa cotisation à l'Association canadienne de science politique (ACSP) d'ici le 15 avril, qu'il participe ou non au congrès. Des exemptions de cotisation seront accordées par le secrétariat de l'ACSP aux invités du comité du programme et aux étrangers qui peuvent fournir la confirmation qu'ils sont membres en règle de leur association nationale. Le secrétariat de l'ACSP communiquera avec tous les non-membres à ce sujet avant la date limite du 15 avril. Si vous devez devenir membre, vous trouverez de plus amples renseignements au http://www.cpsa-acsp.ca/membership_f.php.
2. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.
3. Chaque participant doit effectuer ses réservations d'avion, de train, d'hôtel ou autres.

Auteurs – Présentations visuelles

Si votre projet est accepté, les informations concernant la séance à laquelle vous participerez seront disponibles dans le programme en ligne. Avant la publication du programme, vous aurez la possibilité de modifier le titre et le résumé de votre présentation à l'aide du système en ligne.

Responsabilités des auteurs d'une présentation visuelle :

1. Être présents à leur séance et au cours de la réception du département s'ils désirent être pris en considération pour l'attribution du Prix de l'ACSP pour la meilleure présentation visuelle.
2. Préparer une seule présentation visuelle comprenant les éléments suivants : le titre de la présentation et l'auteur/les auteurs, le résumé (en gros caractères), une introduction à la question sur laquelle porte la recherche, les méthodes (s'il y a lieu), les résultats, une courte bibliographie et tout tableau ou chiffre qui montre les résultats de la recherche. À ne pas oublier : les représentations visuelles des résultats sont plus efficaces qu'un texte.
3. Arriver d'avance afin de préparer le matériel. Un panneau mesurant 4 pi de haut et 6 pi de large sera fourni aux auteurs. Des punaises seront également disponibles, mais les auteurs peuvent s'ils le désirent apporter leur propre matériel de fixation.
4. Préparer un exposé de trois minutes pour les juges. L'exposé NE DOIT PAS dépasser trois minutes, mais il peut être plus court. Les auteurs se verront demander d'arrêter leur exposé au bout de trois minutes. Il est permis de pré-enregistrer l'exposé et de le présenter aux juges. Si cette option est

choisie, les auteurs des présentations visuelles doivent apporter un ordinateur portable afin de faciliter l'écoute de la présentation pré-enregistrée.

5. Faire parvenir une copie de la présentation visuelle en format PDF au secrétariat de l'ACSP; celle-ci sera téléchargée sur le site Web de l'ACSP.

Des directives plus détaillées seront envoyées par courriel aux auteurs des présentations visuelles au début de mai. Veuillez consulter ce courriel ainsi que le programme en ligne pour en savoir plus.

Veuillez également noter les règles suivantes :

1. Pour les présentations visuelles acceptées et ayant un seul auteur ou plusieurs auteurs, chaque auteur doit avoir acquitté sa cotisation à l'ACSP d'ici le 15 avril, qu'il participe ou non au congrès. Des exemptions de cotisation seront accordées par le secrétariat de l'ACSP aux invités du comité du programme et aux étrangers qui peuvent fournir la confirmation qu'ils sont membres en règle de leur association nationale. Le secrétariat de l'ACSP communiquera avec tous les non-membres à ce sujet avant la date limite du 15 avril. Si vous devez devenir membre, vous trouverez de plus amples renseignements au http://www.cpsa-acsp.ca/membership_f.php.
2. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.
3. Chaque participant doit effectuer ses réservations d'avion, de train, d'hôtel ou autres.

Compétition « Ma thèse en trois minutes » pour les étudiants diplômés

Si votre projet est accepté, les informations concernant la séance à laquelle vous participerez seront disponibles dans le programme en ligne. Avant la publication du programme, vous aurez la possibilité de modifier le titre et le résumé de votre communication à l'aide du système en ligne.

Les étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat qui participent à la compétition « Ma thèse en trois minutes » doivent être très avancés dans leur recherche et dans leur analyse et être disponibles pour participer à la première phase de la compétition (au cours des deux premiers jours du congrès), puis à la compétition finale (qui aura lieu le 2 juin à l'heure du lunch). La date et l'heure de la première ronde seront indiquées dans le programme en ligne.

La compétition finale, qui comprendra jusqu'à quatre exposés, aura lieu devant un jury de non-spécialistes. Des prix seront décernés aux meilleures communications durant cette finale.

Les étudiants n'ont le droit d'utiliser qu'une seule diapositive PowerPoint statique pour étoffer leur présentation (pas de transition, aucune animation ni aucun mouvement de quelque nature que ce soit). Aucun autre média électronique (par ex., fichiers sonores ou vidéo), ni aucun autre accessoire ne sont permis. La durée de l'exposé ne doit pas dépasser trois minutes; les concurrents qui dépassent les trois minutes seront éliminés.

Il se peut que les exposés de thèse en trois minutes soient filmés et que les vidéos soient par la suite téléversées sur YouTube et/ou sur le site principal de l'ACSP.

Veuillez également noter les règles suivantes :

1. Pour les exposés acceptés et ayant un seul auteur ou plusieurs auteurs, chaque auteur doit avoir acquitté sa cotisation à l'ACSP d'ici le 15 avril, qu'il participe ou non au congrès. Des exemptions de cotisation seront accordées par le secrétariat de l'ACSP aux invités du comité du

programme et aux étrangers qui peuvent fournir la confirmation qu'ils sont membres en règle de leur association nationale. Le secrétariat de l'ACSP communiquera avec tous les non-membres à ce sujet avant la date limite du 15 avril. Si vous devez devenir membre, vous trouverez de plus amples renseignements au http://www.cpsa-acsp.ca/membership_f.php.

2. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.
3. Chaque participant doit effectuer ses réservations d'avion, de train, d'hôtel ou autres.

Conférenciers – Table ronde

Si votre projet est accepté, les informations concernant la séance à laquelle vous participerez seront disponibles dans le programme en ligne. Avant la publication du programme, vous aurez la possibilité de modifier le titre et le résumé de votre communication à l'aide du système en ligne.

Veillez également noter les règles suivantes :

1. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.
2. Chaque participant doit effectuer ses réservations d'avion, de train, d'hôtel ou autres.
3. Les conférenciers participant à une table ronde ne sont pas tenus d'être membres de l'ACSP, mais ils sont chaleureusement invités à le devenir. De plus amples renseignements sur l'adhésion à l'ACSP sont disponibles au http://www.cpsa-acsp.ca/membership_f.php.

Congressistes

1. Les congressistes sont priés de se conformer aux règlements établis par l'université hôte, d'éviter de parler dans les couloirs près des salles où il y a des présentations en cours et de ne pas sortir des salles avant que tous les conférenciers aient présenté leur communication.
2. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.